Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212902183-20261109-DCM_2026_81-DE

Pont-Croix
Pontekroaz

Petites Cités de Caractère

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix – 29790

DATE DE LA CONVOCATION 5 novembre 2026
DATE D'AFFICHAGE 5 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 18

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre, à 18H00, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Pont-Croix en séance publique sous la présidence de Frédéric TANTER – Maire de PONT-CROIX.

ETAIENT PRESENTS : M TANTER Frédéric ; Mme GUILLOU Jeanine ; M BOURDON Philippe ; Mme AGEZ Marie ; M CORBEL Jean ; Mme FLOCHLAY Hélène ; M PERHIRIN Claude ; M STEPHAN Thomas ; Mme MORGAT Hélène ; M COLIN Noé ; Mme MOURRAIN Gwénaëlle ; Mme QUILLIVIC Charlotte ; M LAURIOU Benoît ; Mme CROQ VOURCH Hélène ; Mme STEPHAN Nolwenn ; Mme GUILLO Carine ; Monsieur Claude CAJEAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. GUILLOU Michel ; procuration à Monsieur LAURIOU Benoit.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : M KERIVEL Alex

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme QUILLIVIC Charlotte

SECRETAIRE AUXILAIRE : Mme CABILLIC Oanell

Les conseillers municipaux présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

DCM 2026-81 – DECISION MODIFICATIVE

Le Maire rappelle qu'une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Cependant, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus de nouveaux besoins peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaire. Dans ce contexte la décision modificative ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins :

- Le chantier de la salle du Légot est en passe de se terminer avec près de 2 mois d'avance. Il convient donc d'ajuster les crédits sur cette opération afin de pouvoir honorer les dernières situations des entreprises qui étaient initialement attendues au premier trimestre 2027.

- Le colombarium ne disposant plus que d'un emplacement disponible, il convient de procéder à son agrandissement.

- Le recrutement de la secrétaire générale a nécessité l'acquisition de matériel informatique.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212902183-20261109-DCM_2026_81-DE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les virements de crédits suivants :

Chapitre	Opération	Montant voté	Mouvement	Nouveau Montant
204	63 – Halle d'activité – Stade	162 000,00 €	- 142 000,00 €	20 000,00 €
23	79 – Quartier Keridreuff	405 441,24 €	- 350 000,00 €	55 441,24 €
23	90 – Revitalisation	75 756,56 €	- 20 000,00 €	55 756,56 €
21	26 – Extension cimetière	0,00 €	+ 10 000,00 €	10 000,00 €
21	35 – Logiciel et matériels informatiques	5 000,00 €	+ 1 000,00 €	6 000,00 €
23	86 – Terrain impasse des prés – Salle de sport	1 015 820,32 €	+ 501 000,00 €	1 516 820,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention et quatre voix contre :

- **VALIDE** les décisions modificatives telles que décrites ci-dessus pour le budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire ces modifications sur le budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Frédéric Tanter

La secrétaire de séance,
Charlotte QUILLIVIC